

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15  
Conseillers en fonctions : 13  
Conseillers présents : 8  
Secrétaire : SCHMITT Pierrette

Convocation envoyée le : 5 février 2018

## Séance du 15 Février 2018

Sous la présidence de Madame KOCHERT Stéphanie, Maire

**Présents:** KOCHERT S. - LORENTZ M. - KAUSS J. - SCHMITT P  
DA SILVA A. - KASTNER E. - PEYRET J.F - KUNTZ A. - GILLMING P.

**Absents:** REEBER P. (absent) - SCHNOERRINGER D. (absent) - HEINRICH J. (Excusé)  
Et ROSER M.M. (Excusée) – KUNTZ A. (absent)

Le quorum pour délibérer est atteint.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire demande aux membres présents l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour n° 9 : « Etude avant-projet pour la sécurisation en eau potable »

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU 7 DECEMBRE 2017 ET SIGNATURE DE LA FEUILLE EMARGEMENT

Madame le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal du 7 décembre 2017 suscite des remarques des membres présents

Le procès-verbal de la séance du 7 Décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

1. PROGRAMME D'EXPLOITATION FORESTIERE POUR 2018
2. TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2018
3. TARIF EAU ET ASSAINISSEMENT POUR 2018
4. COTISATION FONDATION DU PATRIMOINE POUR 2018
5. COTISATION A LA CAISSE D'ASSURANCE ACCIDENTS AGRICOLES POUR 2018
6. CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE
7. AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE FOURRIERE ANIMALE
8. SCHEMA D'ACCESSIBILITE
9. ETUDE AVANT PROJET POUR LA SECURISATION EN EAU POTABLE DE CLIMBACH – ETUDE DE DIFFERENTS SCENARII
10. DIVERS

## **DEL2018 – 01**

### **POINT N° 1 : PROGRAMME D'EXPLOITATION FORESTIERE POUR L'ANNEE 2018**

Monsieur RECHER, Agent ONF, expose au conseil municipal les projets des travaux forestiers et les prévisions de vente de bois pour l'année 2018.

#### • **LE PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION :**

##### ◀ **Les dépenses d'exploitation sont estimées à un montant prévisionnel de 12 315 € HT**

- Travaux d'abattage et de façonnage en régie communale et à l'entreprise ..... 6 260€ HT
- Travaux de débardage et de câblage..... 3 050 € HT
- Honoraires..... 1 492 € HT
- Assistance à la gestion de la main d'œuvre ..... 313 € HT
- Autres dépenses ..... 1 200 € HT

##### ◀ **Les recettes d'exploitation brute prévues sont estimées à un montant de 19 720 € HT**

#### • **LES TRAVAUX PATRIMONIAUX :**

M. RECHER présente le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune de Climbach. Différents travaux sont préconisés, travaux de plantation, travaux sylvicoles, travaux d'infrastructure et divers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

→ **DÉCIDE** de faire réaliser les travaux d'exploitation et **VOTE** les crédits correspondants au programme d'exploitation pour l'exercice 2018

- pour les recettes d'exploitation ..... 19 720 € HT
- pour les travaux d'exploitation ..... 12 315 € HT

→ **DECIDE** de faire réaliser les travaux patrimoniaux pour 2018 comme détaillé ci-dessous :

Les travaux retenus :

- \* Dégagement de plantation ou semis artificiel (Localisation 4.d, 11.a)
- \* Entretien des renvois d'eau sur une distance de 5 Km

→ **DONNE** délégation à Madame le Maire, pour signer et approuver par la voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

Voix pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## **DEL2018 – 02**

### **POINT N° 2 : TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2018**

Pour 2018, Madame le Maire propose le maintien des taux des contributions directes de 2017.

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de maintenir les taux suivants pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 17,69%
- Taxe foncière bâtie : 8,75%
- Taxe foncière non bâtie 70,11%
- CFE : 18,35%

Voix pour : 8

contre : 0

abstention : 0

## **DEL2018 – 03**

### **POINT N° 3 : TARIF EAU ET ASSAINISSEMENT POUR 2018**

Après l'exposé de Madame le Maire, et après délibération le Conseil Municipal :

→ **DÉCIDE** de maintenir les tarifs de l'eau et l'assainissement de 2017 pour l'année 2018 comme suit,

- ⇒ m/3 d'eau : ..... 1,60 €
- ⇒ m/3 assainissement : ..... 1,40 €
- ⇒ Part fixe annuelle assainissement : ..... 30,00 € soit 15 € par semestre
- ⇒ Part fixe annuelle eau : ..... 50,00 € soit 25 € par semestre
- ⇒ Location annuelle compteur ..... 18,00 € soit 9 € par semestre
- ⇒ Taux pour la redevance pollution ..... 0,35 €/m3
- ⇒ Taux pour la redevance modernisation ..... 0,233 €/m3

*Voix pour : 8*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## **DEL2018 – 04**

### **POINT N° 4 : COTISATION FONDATION DU PATRIMOINE POUR 2018**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, comme chaque année, la commune verse une participation financière à la Fondation du Patrimoine, 9 Place Kléber à Strasbourg qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité.

Ses missions d'intérêt général sont : de mobiliser et d'organiser les partenaires publics et privés, d'accompagner les porteurs de projets, de participer financièrement aux actions de restauration.

Sur proposition de Madame le Maire et après délibération, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADHERER** à la Fondation du Patrimoine pour une cotisation annuelle de 55 € pour 2018
- et **DE PREVOIR** la dépense au budget 2018.

*Voix pour : 8*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## **DEL2018 – 05**

### **POINT N° 5 : COTISATION A LA CAISSE D'ASSURANCE ACCIDENTS AGRICOLES POUR 2018**

Les cotisations foncières de l'Assurance-Accidents Agricole du Bas-Rhin reposent sur le principe de la répartition des charges sur l'ensemble des terrains soumis à l'impôt sur la propriété non bâtie.

Madame le Maire informe que, dans les communes où les propriétaires ont choisi d'abandonner le produit de la chasse, le conseil municipal a la possibilité d'affecter cette somme en totalité ou en partie à la couverture des cotisations d'assurance accidents agricoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **DÉCIDE** de ne pas affecter le produit de la chasse aux paiements des cotisations de la CAAA pour l'année 2018 et pendant toute la durée du mandat.

*Voix pour : 8*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## **DEL2018 – 06**

### **POINT N° 6 : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION NORD**

Madame le Maire expose au conseil municipal proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

#### **Exposé des motifs :**

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Nord sont les suivants :

- Accompagner l'industrie de demain
- Développer le thermalisme et le tourisme
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Nord qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités locales,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Nord ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
- les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
  - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
  - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention correspondante
- **DE CHARGER** Madame le Maire de mettre en œuvre la présente délibération
- **DE DEMANDER** une subvention au titre du fonds de solidarité pour la commune de Climbach concernant les travaux de réaménagement et sécurisation de la traverse RD3 Route de Bitche et de Wissembourg

*Voix pour : 8*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## **DEL2018 – 07**

### **POINT N° 7 : AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE FOURRIERE ANIMALE**

La communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) a délibéré en 2017 pour prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2018, les conventions triparties conclues avec chacune des communes.

Afin de poursuivre ce partenariat, il est demandé au conseil municipal d'adopter l'avenant au contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de d'adopter l'avenant au contrat et charge Madame le Maire de signer tous documents s'y afférents.

*Voix pour : 8*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## **DEL2018 – 08**

### **POINT N° 8 : SCHEMA D'ACCESSIBILITE**

Le Département du Bas-Rhin et l'Etat, en application de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), ont lancé le 6 juin 2016 une démarche en vue de l'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

A titre d'information, Madame le Maire expose les différents points d'actions

Et souligne que ce programme avait permis de faire un diagnostic de notre territoire et de dégager certaines pistes d'actions.

## **DEL2018 – 09**

### **POINT N° 9 : ETUDE AVANT PROJET POUR LA SECURISATION EN EAU POTABLE DE CLIMBACH – ETUDE DE DIFFERENTS SCENARII**

Suite aux problèmes rencontrés cet automne sur l'approvisionnement en eau potable sur la commune de Climbach, engendrés par un déficit de ressources sur les sources, Madame le Maire propose de commander une étude sur la sécurisation en eau potable de la commune avec l'étude de différents scénarii possibles de raccordement sur une autre commune ou un Syndicat.

L'étude est estimée à 10 000 € H.T. et subventionnée à hauteur de 70 % par l'Agence de l'eau. Madame le Maire précise que c'est une étude d'avant-projet, qui n'engendrera pas forcément sa réalisation

Après délibération, le conseil municipal :

- **AUTORISE** l'étude avant-projet pour le raccordement du réseau d'eau
- Et **AUTORISE** Madame le Maire à demander la subvention
- Et **d'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2018

*Voix pour : 8*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*